

UCM vous **ACCOMPAGNE**
et vous représente
au **QUOTIDIEN**



Votre contact : service infos clients
081/320.705 - cas@ucm.be

Nos références : 8005 02201
À rappeler dans toute correspondance

Découvrez l'espace UCM
le plus proche de chez vous via ucm.be



JJBEA120090000936548640 319 Cb-W3-L1
MONSIEUR MICHAËL FAUTRE
RUE D'EMINES, RHISNES 64
5080 LA BRUYERE

Namur, le 13 avril 2026

AVIS DE PAIEMENT DE VOTRE COTISATION SOCIALE

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le montant de votre cotisation du 2ème trimestre 2026 calculée sur base des données en notre possession.

Catégorie de cotisant : Indépendant à titre principal

Base de calcul : revenu de référence de l'année 2023 soit 25.592,58 €, communiqué par l'Administration des Contributions et figé au 1er janvier 2026.

Montant de la cotisation sociale : 1.463,49 € soit 1.406,53 € + 56,96 € (frais de gestion)

A payer

Montant : 1.463,49 €
Avant le 20/06/2026 (date conseillée de paiement pour les délais bancaires)
Au compte : IBAN : BE80 0000 0010 4777 BIC : GEBABEBB
Au nom de la Caisse d'assurances sociales UCM.
Communication structurée : +++500/5433/63458+++

Scannez le code QR et payez facilement en toute sécurité



La cotisation est considérée comme payée le jour où le montant arrive sur le compte de la Caisse d'assurances sociales. Nous vous conseillons donc de tenir compte des délais bancaires. Pour éviter les oublis, nous vous conseillons de [demander la domiciliation bancaire via notre formulaire](#).

Attention En cas de retard de paiement, nous devons vous réclamer des majorations légales de 3% par trimestre de retard et 7% supplémentaire en fin d'année pour les cotisations impayées de l'année. En cas de non-paiement, la Caisse d'assurances sociales est dans l'obligation de procéder au recouvrement judiciaire. Cette procédure engendre des frais supplémentaires (en moyenne 350 € à votre charge).

SI 2604-4242

de ppele
8/15
BUP

1/2